

No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tenue le 19 avril 2011, à 12 heures, à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Monts dans la MRC de La Haute-Gaspésie, sous la présidence de M. Joël Arseneau et à laquelle étaient présents :

**M. Bertrand Berger**  
Préfet  
Représentant de la MRC d'Avignon

**M. Richard St-Laurent**  
Représentant la MRC d'Avignon

**M<sup>me</sup> Diane Lebouthillier**  
Préfet  
Représentant la MRC du Rocher-Percé

**M<sup>me</sup> Délisca Ritchie Roussy**  
Préfet  
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**M. François Roussy**  
Maire de Gaspé  
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**M. Joël Arseneau**  
Maire des Îles-de-la-Madeleine  
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**M. Jonathan Lapierre**  
Conseiller  
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

### ÉTAIENT ABSENTS :

**M. Gino Lebrasseur**  
Maire de Paspébiac  
Représentant la MRC de Bonaventure

**M. Jean-Guy Poirier**  
Préfet  
Représentant la MRC de Bonaventure

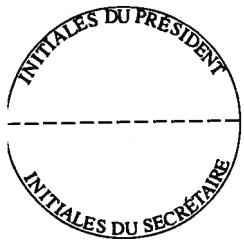
**M<sup>me</sup> Louise Langlois**  
Maire de Chandler  
Représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Réjean Normand**  
Maire de Rivière-à-Claude  
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M<sup>me</sup> Micheline Pelletier**  
Maire de Sainte-Anne-des-Monts  
Représentant la MRC de

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

**Tony Constantineau**  
**Didier Dufour**  
**Gilbert Scantland**

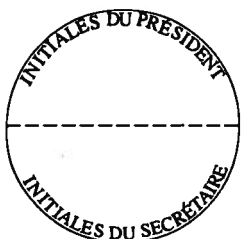


No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée;
2. Vérification des présences et du quorum;
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 février 2011;
5. Régie intermunicipale de l'énergie GÎM, Synopsis;
6. État de situation :
  - a. RÉGIE;
  - b. Projet : Énergie éolienne communautaire le Plateau S.E.C.;
7. Budget 2011;
8. Règlement sur la rémunération des membres du conseil d'administration;
9. Règlement de régie interne;
10. Politique de gestion des contrats;
11. Règlement en contrôle et de suivi budgétaire;
12. Orientations sur le développement de la RÉGIE;
13. Site Internet, logo et papier en-tête;
14. Autres sujets;
  - a. Créneau éolien;
15. Date et lieu de la prochaine rencontre;
16. Clôture de l'assemblée.



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### 1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

M. Joël Arseneau présidera la réunion. On demande à Didier Dufour d'agir comme secrétaire d'assemblée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

M. Dufour annonce le nom des représentants de chacune des MRC. On constate que sept administrateurs sur une possibilité de douze sont présents. Le quorum est atteint.

M. Berger propose que la réunion soit ouverte.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Arseneau souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration de la Régie et il déclare la réunion ouverte.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Arseneau fait lecture du projet d'ordre du jour. Il est suggéré de modifier le projet d'ordre du jour afin d'ajouter au point 7, Budget 2011, (décaler les autres points en conséquence). Il est suggéré d'inclure au nouveau point 14, Autres sujets : a) Créneau éolien. M. Berger, propose d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suggérées en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 FÉVRIER 2011

M. Arseneau s'informe à savoir si les membres présents ont pris connaissance du projet de procès-verbal de la réunion du 9 février 2011. Tous les membres en ont pris connaissance, il n'y aura pas de lecture.

M. Lapierre propose que le projet de procès-verbal de la réunion du 9 février 2011 soit adopté tel que soumis.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 5. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, SYNOPSIS

À la demande du président, M. Constantineau présente la synopsis qui a été préparée par la firme LBA Stratégies Conseils inc.

M. Constantineau présente et résume les chapitres du document, il répond aux questions des administrateurs. On s'attarde particulièrement sur la structure de la société en commandite.

La partie financière du document fait l'objet d'une attention particulière de la part des administrateurs. En effet, au plan d'affaires, la réalisation d'un seul projet devait rapporter plus que ce qui est présenté dans le document. Afin d'expliquer cet écart, M. Constantineau a préparé une feuille explicative.

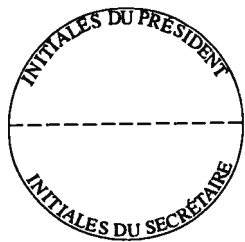
L'écart entre les prévisions du 9 mars 2010 et le document du 19 avril s'explique par quatre facteurs :

- Le projet avec Invenergy est détenu à 60 % par Invenergy et 40 % par la Régie. La Régie n'a pu négocier une entente 50-50, Invenergy était le seul promoteur dans la MRC d'Avignon, c'est une entreprise privée, on invoquait la capacité de financement du projet. (Écart de plus de 6 M\$);
- Indexation du prix de vente du kWh (0,43 % alors que la formule précédente était de 2 %), cette formule de prix soumise par HQ-D juste avant le dépôt des soumissions a un impact important, car c'est HQ-D qui prend le risque entre le dépôt des offres et la réalisation des projets. Pour les promoteurs,

R-2011-13

R-2011-14

R-2011-15



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

le risque est moins élevé, mais les revenus sont moindres. (écart de plus de 10,5 M\$);

- Le projet est de 23 MW, alors que les exemples que l'on avait eue étaient de 24 MW. Ceci représente 4 % de moins. (écart de plus de 500 k\$);
- Le projet est moins dispendieux (moins de 10 M\$) par rapport à ce que nous avons prévu. Cela a pour conséquence que la mise de fonds doit être moindre et elle génère moins de revenus. (écart de près de 2,4 M\$).

Afin de refléter plus fidèlement l'importance des revenus, les dépenses qui nécessitent des décisions sur une base annuelle seront retranchées du document. On demande à M. Constantineau de modifier le document en conséquence.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 6. ÉTAT DE SITUATION :

#### A) Régie

À la demande du président, Didier Dufour fait un bref état de situation de la RÉGIE, notamment par rapport à toutes les formalités à réaliser. L'ensemble du dossier chemine bien, avec la présente réunion plusieurs étapes seront franchies, particulièrement pour ce qui concerne certains règlements et les aspects financiers.

Par rapport aux objectifs de départ, il faut avouer que nous avons été optimistes. Par ailleurs, plusieurs facteurs expliquent les résultats décevants.

Le fait que 3Ci détienne une réserve de 108 MW de transport a nuï à tous les projets. Le fait qu'HQ-D considère que ces MW sont utilisés (même si ce n'est pas le cas) vient augmenter la facture des frais attribués aux projets, en effet, on attribue plus de perte aux projets, on attribue plus de compensation pour délestage...

Il semble que les coûts de projets soient plus dispendieux dans la région, mais c'est là une interprétation difficile à vérifier, car les promoteurs à qui nous étions associés ont tous de l'expérience, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour d'autres projets. De plus, l'éloignement des centres de consommation est un désavantage marqué.

Bien que les administrateurs soient déçus du résultat, tous sont d'avis que la RÉGIE est un outil qu'il faut utiliser pour trouver de nouvelles sources de revenus pour les communautés. Le fait d'avoir gagné un projet est en soi une très bonne nouvelle. La RÉGIE gagne beaucoup de crédibilité et d'expérience.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

#### B) Projet : Énergie éolienne communautaire le Plateau SEC

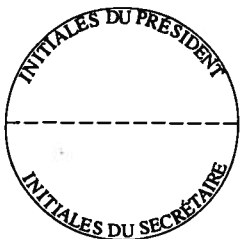
Tous les documents légaux ont été complétés et le contrat d'achat d'électricité entre la société en commandite et HQ-D a été signé le 25 mars 2011. Normalement, HQ-D doit soumettre ce contrat à la Régie de l'Énergie du Québec pour approbation, un processus qui ne devrait pas prendre plus de deux mois.

Comme toutes les formalités auront été complétées, les travaux commenceront bientôt par les inventaires biophysiques préparatoires aux études environnementales. Le projet est en route.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 7. BUDGET 2011

La RÉGIE étant un organisme municipal, elle doit adopter un budget, et il doit être équilibré. Normalement ce budget est présenté en octobre. Comme la RÉGIE était en structuration, c'est normal qu'elle n'ait pas encore de budget. Il



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

faut cependant en adopter un pour la présente année et le déposer sur le site Internet du MAMROT.

Le budget de la RÉGIE ne comprend que la partie opération de la RÉGIE, les frais de déplacement pour les réunions de C. A., les salaires des administrateurs pour leur présence aux réunions, les assurances, frais bancaires... Le tout pour un total de 48 000 \$. Tous les frais reliés au projet Énergie éolienne le Plateau SEC, de même que les frais de développement sont prévus dans le Règlement d'emprunt.

Après examen et explication, M<sup>me</sup> Lebouthillier propose que soit adopté le budget de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, d'une somme de 48 000 \$ pour l'année 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2011-16

### 8. RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs prennent connaissance du projet de Règlement sur la rémunération. Il semble que le tout respecte les recommandations qui ont été faites.

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Roussy qu'un avis public portant sur le projet de Règlement sur la rémunération des élus délégués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine soit publié dans les journaux couvrant le territoire de la Régie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2011-17

### 9. RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE

Les membres prennent connaissance du projet de « Règles de régie interne de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ». Certains points nécessitent quelques explications et discussions.

M<sup>me</sup> Délicsa Ritchie Roussy propose d'enlever le point 13.2, et d'approuver les règles de régie interne.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2011-18

### 10. POLITIQUE DE GESTION DES CONTRATS

Un projet de politique de gestion des contrats a été préparé et est soumis aux membres du conseil d'administration de la Régie. Les membres étudient la politique point par point. Quelques questions et explications permettent aux membres de s'approprier le document.

M. Richard St-Laurent propose d'enlever le point 13 au et d'ajuster la numérotation en conséquence et d'adopter cette politique ainsi modifiée.

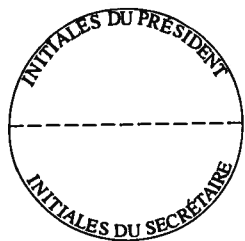
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2011-19

### 11. RÈGLEMENT EN CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

Un projet de Règlement « Règlement concernant l'administration des finances, le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine » a été préparé et est soumis aux membres du conseil d'administration de la Régie. Les membres étudient le projet de Règlement point par point. Quelques questions et explications permettent aux membres de s'approprier le document.

M<sup>me</sup> Lebouthillier propose d'enlever le point 6.2 du projet, d'ajuster la numérotation en conséquence et d'adopter le Règlement ainsi modifié. De plus, afin de s'assurer que les règles seront suivies, M. Gilbert Scantland est nommé



No de résolution  
ou annotation

R-2011-20

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

directeur général de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 12. ORIENTATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGIE

Didier Dufour fait un résumé de la situation, dans les faits, l'état de situation a été présenté au point 7. Les membres du conseil d'administration discutent de la suite des choses. Il manque beaucoup d'information pour prendre des orientations claires. Cependant, les membres expriment clairement la volonté que la RÉGIE doit continuer à travailler au développement de la région, il faudra saisir toutes les occasions d'augmenter les retombées économiques de la filière éolienne (et éventuellement d'autre filière).

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 13. SITE INTERNET, LOGO ET PAPIER EN-TÊTE

Didier Dufour informe les membres que nous avons eu deux propositions pour la conception du site Internet de la RÉGIE. La proposition de Martin Desjardins (Info MD) a été retenue. Le concepteur du site Web a besoin du logo de la RÉGIE pour préparer le graphisme du site. En conséquence, il sera demandé à un graphiste de nous soumettre des propositions.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 14. AUTRES SUJETS :

#### a. Créneau éolien

M. Joël Arseneau se questionne et questionne le conseil d'administration à propos de comité ACCORD éolien. Est-ce que la RÉGIE devrait y siéger?

Les membres en discutent et comme M. Gilbert Scantland siège à ce comité, on pense qu'il n'y a pas lieu d'y être représenté de manière spécifique.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Les membres tentent de trouver une date à proximité de la prochaine réunion de la CRÉ. M. Berger informe les membres qu'il est fort probable que la prochaine CRÉ sera reportée à une date encore inconnue.

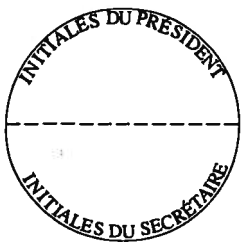
Il est donc décidé de ne pas fixer de date de réunion pour le moment. L'exécutif réagira aux informations disponibles.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jonathan Lapierre demande la levée de l'assemblée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par  
le président,

Lu et certifié conforme par  
le secrétaire d'assemblée,

\_\_\_\_\_  
Joël Arseneau

\_\_\_\_\_  
Didier Dufour

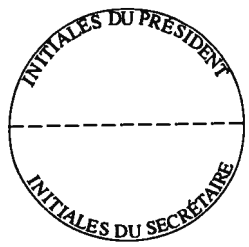
\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date

### ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

9 novembre 2011  
Date



No de résolution  
ou annotation

**Régie intermunicipale de l'énergie  
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**

